

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PRINTASOLVE 400ML

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial PRINTASOLVE 400ML
No du produit PRS, EPRS400D, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Eye Irrit. 2 - H319;STOT Single 3 - H335, H336
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (1999/45/CEE)

Xi;R36/37. F+;R12. N;R51/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

PRINTASOLVE 400ML



Mention D'Avertissement	Danger	
Mentions De Danger	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils De Prudence	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
	P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P313	Consulter un médecin.
Conseils De Prudence Supplémentaires	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

ETHANOL	30-60%
No CAS : 64-17-5	No CE : 200-578-6
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225	Classification (67/548/CEE) F;R11
SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light)	30-60%
No CAS : 64742-95-6	No CE : 265-199-0
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R10.

PROPANE-2-OL		10-30%
No CAS : 67-63-0		No CE : 200-661-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67	
ACÉTATE DE N-BUTYLE		1-5%
No CAS : 123-86-4		No CE : 204-658-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R66 R67	
MÉTHANOL		1-5%
No CAS : 67-56-1		No CE : 200-659-6
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT Single 1 - H370	Classification (67/548/CEE) F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et les laver comme indiqué ci-dessus. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m ³	200 ppm	940 mg/m ³	
ETHANOL	VLEP	1000 ppm	1900 mg/m ³	5000 ppm	9500 mg/m ³	
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m ³	1000 ppm	1300 mg/m ³	
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

PRINTASOLVE 400ML

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DDSE

Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m3
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m3
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour

CPSE

Eau douce	140.9	mg/l
Eau de mer	140.9	mg/l
Sédiment	552	mg/kg
Sol	28	mg/kg

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

DDSE

Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	480 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	960 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	859.7 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	102.34 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	102.34 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	480 mg/m3
Consommateur	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	859.7 mg/m3
Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	960 mg/m3

CPSE

Eau douce	0.18	mg/l
Eau de mer	0.018	mg/l
Libération intermittente	0.36	mg/l
ITER	35.6	mg/l
Sédiment (eau douce)	0.981	mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0.0981	mg/kg
Sol	0.0903	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P3, est recommandé.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Non miscible avec l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>78 (172.4 F)
Point de fusion (°C)	>-117 (242.6 F)
Densité relative	0.846 @ 20 °C (68 F)
Densité Volumique	846 kg/m3
Pression de vapeur	6.26 kPa @ 20 °C (68 F)
Viscosité	850 - 1450 mPas @ 20 °C (68 F)
Point d'éclair (°C)	>12 (53.6 F) CF (Creuset fermé).

Limite D'Inflammabilité - Inférieure 3.5
(%)
Limite D'Inflammabilité - Supérieure 19
(%)

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Le produit a un effet dégraissant de la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

Dose Toxique 1 - DI 50

9100 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

145000 ppm/4 h (inhalation rat)

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

6200 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

> 20000 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

> 8000 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

PRINTASOLVE 400ML
PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

5280 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

12800 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

10760 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

> 14112 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

23.4 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light) (CAS: 64742-95-6)

Dose Toxique 1 - DI 50

>6800 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

>3000 mg/kg (oral lapin)

Concentration Toxique - CL 50

>10.2 mg/l/4 h (inhalation rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

PRINTASOLVE 400ML

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l
10800
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l
24500
Ci 50, 72 H, Algue, mg/l
8000

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Toxicité aiguë - Poissons
CL50 48 heures 8140 mg/l
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques
CE50 48 heures > 9268 mg/l Daphnia magna
Toxicité aiguë - Plantes aquatiques
CI50 72 heures 5000 mg/l

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Toxicité aiguë - Poissons
CL50 96 heures 9640 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques
CE50 48 heures 13299 mg/l Daphnia magna
Toxicité aiguë - Plantes aquatiques
CE50 72 heures > 1.000 mg/l Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - Micro-organismes
CE50 > 1.000 mg/l Boue activée

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Toxicité aiguë - Poissons
CL50 96 heures 18 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques
CE50 48 heures 44 mg/l Daphnia magna
Toxicité aiguë - Plantes aquatiques
CE50 72 heures 647.7 mg/l Scenedesmus subspicatus
CSEO 200 mg/l Scenedesmus subspicatus

SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light) (CAS: 64742-95-6)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l
3.77
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l
7.4

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

PRINTASOLVE 400ML

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit contient des substances qui contribuent au réchauffement de la planète (effet de serre).

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS (SOLVENT NAPHTHA (petroleum, light))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN N/A

Groupe d'emballage IMDG N/A
 Groupe d'emballage ICAO N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U
 Code restriction de tunnel (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly
 Date de révision APRIL 2013
 Révision 5
 No FDS 10539

PRINTASOLVE 400ML

Phrases - R (Texte Intégral)

R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <<Organs>>.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact avec la peau.
H331	Toxique par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.